

Evaluation de départ pour les permis A1 et A2

Pour débuter votre formation, une évaluation de vos compétences, va être réalisée. Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans notre auto-école, une évaluation de départ est systématiquement planifiée après en avoir informé le candidat.

Cette séance d'évaluation permettra à l'enseignant de la conduite de définir approximativement le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse se déplacer en sécurité et obtenir son permis de conduire.

Evaluation avec un moniteur (+-50 minutes) :

Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation adapté accompagné d'une proposition chiffrée.

Elle débute par une présentation du moniteur et la prise de renseignements d'ordre général vous concernant. Ce premier contact a pour but d'exposer globalement les conditions d'évaluation.



Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- Vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un deux-roues ou même de mécanique.
- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route, aspects émotionnels et affectifs.
- Vos compétences psychomotrices et sensori-motrices.
- Vos motivations, votre volonté.
- Vos capacités d'attention et de mémoire du travail.

Les moyens utilisés

Cette évaluation est réalisée sous la forme suivante :

- En statique : Un enseignant, un élève, un questionnaire, un véhicule.
- En dynamique : Des consignes claires pour des exercices simples sur piste fermée à la circulation.

Information du public

L'évaluation est alors réalisée par un enseignant de la conduite au moyen d'une tablette préétablie de questions ciblées et orientées portant sur les items prémentionnés. Le document, une fois signé, sera conservé respectivement, par l'établissement, dans la fiche de suivi de l'élève et par l'élève dans son livret d'apprentissage numérique.

